

Environnement

Nouvelle mobilisation contre le plan anticrue

CE NE DEVAIT être qu'une réunion de quartier. Finalement, le rassemblement de l'Association de défense de la rive gauche d'Andrésy (Adarg) et du Comité du quartier de l'Oise risque de cristalliser ce soir toute la colère des habitants des bords de Seine, d'Aubergenville à Croissy en passant par Bougival et Vaux-sur-Seine...

Tous les opposants au plan anticrue, en cours d'examen à la préfecture, se sont donné le mot et entendent protester contre l'une des mesures du projet. En cas de sinistre, et quelle que soit la cause du sinistre, elle vise à interdire la reconstruction de maisons situées à moins de 25 mètres du fleuve.

« Cette mesure est disproportionnée »

Les habitants crient à l'injustice, à la spoliation. « Ce plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) est injuste comparé aux plans anticrue des autres départements situés en amont et en aval de la Seine. Il est le seul à contenir une mesure de non-reconstruction », insiste François Pallud, habitant de Villennes. Pour les riverains, cette mesure aurait des conséquences catastrophiques. « Si ma maison connaît un sinistre, je ne pourrai pas la reconstruire. Je serai ruiné. C'est inadmissible. Cette mesure est disproportionnée, considère Antonio de Rosa, président de l'Adarg. J'habite depuis vingt-six ans le long de la Seine. Et je peux vous



VILLENES, SAMEDI. En cas de sinistre, ces maisons ne pourraient pas être reconstruites. Selon les associations, 10 000 foyers sont concernés par cette mesure. (LP/V.B.)

garantir que ma maison n'est pas en sucre. Durant cette période, j'ai connu la crue de 1982 et celle de 2001. Mon garage a été envahi par 5 cm d'eau, c'est tout », poursuit ce riverain révolté contre ce qu'il appelle « le plan de punition des riverains inondables ». Et de souligner « l'amnésie des pouvoirs publics. Sur la zone concernée, il y a des maisons de plus d'un siècle. Pour la plupart, elles ont été construites sur pilotis et n'ont subi aucun dommage. »

Les associations n'ont cessé de montrer les contradictions de l'Etat dans ce dossier. « Les maisons gêneraient l'écoulement des eaux. Mais dans le même temps, on autorise des remblais pour de nouvelles constructions. Est-ce très logique ? s'interroge François Pallud. De nombreuses entreprises sont installées sur des aires naturelles d'expansion de crue, telles que la centrale de Porcheville, les bureaux EDF sur l'île de Chatou... » Et de dénoncer les divers

permis de construire accordés ces dernières années dans des zones a priori inondables tels que la ZAC des Bords de Seine à Carrières-sous-Poissy, les nouveaux immeubles de Port-Marly.

Associations et représentants de riverains sont déterminés à informer les habitants et à de nouveau interpellier les élus. Selon eux, le PPRI n'est qu'un pis-aller. Ils se demandent si l'Etat ne cherche pas finalement à se dégager de l'indemnisation des riverains en cas de catastrophe naturelle. Ils réclament « l'élaboration d'une nouvelle politique sur les risques naturels ».

Le préfet des Yvelines, qui a déjà entendu les représentants des 17 associations des boucles de la Seine le 25 octobre, s'est engagé à les recevoir de nouveau, après la remise du rapport de la commission de l'enquête publique qui s'est déroulée l'été dernier. Ses conclusions devraient intervenir au plus tôt fin novembre.

VÉRONIQUE BEAUGRAND

Réunion ce soir à 20 h 30, salle Louise-Weiss, face à la piscine à Andrésy.

CLES

■ **46 470**, c'est le nombre d'habitants qui pourraient être touchés par une crue dite centennale comme celle de 1910.

■ **6 900**, c'est le nombre d'hectares du département qui pourraient être touchés.

■ **57**, c'est le nombre de communes des Yvelines concernées par un risque de débordement de la Seine. Il s'agit d'Achères, Andrésy, Aubergenville, Bennecourt, Bonnières, Bougival, Carrières-sous-Poissy, Carrières-sur-Seine, Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Croissy, Epône, La Falaise, Flins, Follainville-Dennemont, Freneuse, Gargenville, Gommecourt, Guernes, Guerville,

Hardricourt, Issou, Jeufosse, Juziers, Limay, Limetz-Villez, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maurecourt, Médan, Méricourt, Le Mesnil-le-Roi, Meulan, Mézières, Mézy, Moisson, Montesson, Mousseaux, Les Mureaux, Nézel, Le Pecq, Poissy, Porcheville, Port-Marly, Port-Villez, Rolleboise, Rosny, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Martin-la-Garenne, Sartrouville, Triel, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Villennes-sur-Seine.

■ **12 milliards d'euros**, c'est l'estimation du coût des dégâts en cas de crue centennale.

Magnanville

Vingt enfants de sans-papiers parrainés

C'EST une première dans le département. Samedi, dans la salle des mariages de l'hôtel de Magnanville, des élus de gauche du Mantois ont procédé à des parrainages républicains.

Objectif : protéger des familles de sans-papiers menacés d'expulsion. Leurs demandes de régularisation formulées dans le cadre de la circulaire Sarkozy ont été rejetées.

« Il faut arrêter cette machine infernale. Par cette cérémonie, nous voulons montrer le véritable visage de notre République indivisible, laïque, sociale et humaine », explique André Sylvestre, maire (PS) de Magnanville. Tour à tour, filleuls et

parrains se retrouvent devant les élus ceints de leur écharpe tricolore. Chacun des filleuls reçoit un certificat de parrainage républicain. Dans celui-ci, il trouve les coordonnées de son parrain, qu'il peut appeler en cas de besoin. Bido fait partie des parrains.

Pour lui, « c'est avant tout symbolique. Nous ne pouvons pas rester sans rien faire devant l'inhumanité de cette circulaire. La famille que je parraine a reçu ce matin la confirmation de l'annulation de l'arrêté de reconduite à la frontière. C'est une bonne chose. Mais, maintenant, elle entre dans la catégorie des non-expulsables non régularisables. »

V.B.



MAGNANVILLE, HIER. Des élus de gauche du Mantois ont procédé à des parrainages républicains de sans-papiers. (LP/VERONIQUE BEAUGRAND.)

VIVRE DANS LES YVELINES

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

La patinoire de retour à la mi-novembre

LA PATINOIRE s'installera à nouveau à l'espace Saint-Quentin, sur le bassin face à la médiathèque du Canal, à compter de la mi-novembre et au moins jusqu'au 31 décembre.

Elle continuera d'accueillir les scolaires en journée, et le public chaque jour à partir de 16 heures (jusqu'à 20 heures) et les samedis et dimanches de 10 heures à 20 heures. Tarif : 5 € l'entrée, prêt des patins compris. Cette année, un tarif jumelé avec UGC Ciné-Cité propose une entrée patinoire couplée à une séance de cinéma pour 9 €.

La maison de la petite enfance ouvre aujourd'hui

LIEU d'accueil ludique pour les tout-petits, de rencontres et d'informations pour les parents, voilà la maison de la petite enfance. Cet équipement, situé près de la maison de la réussite dans le quartier des Prés, ouvre ses portes aujourd'hui.

Dans cet espace, les parents pourront de façon anonyme se confier, avoir accès à une bibliothèque sur le thème de la petite enfance et rencontrer des professionnels, tandis que leurs enfants pourront découvrir une salle de psychomotricité et de nombreux autres espaces de jeu.

Le café des Petits et la salle de psychomotricité de la maison de la petite enfance, seront ouverts les mardis et jeudis, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

CHOISEL

Ils veulent déplacer les antennes-relais

LES habitants opposés à l'implantation d'antennes-relais dans des zones habitées n'ont pas dit leur dernier mot. Après avoir lancé une pétition qui a recueilli plus d'une centaine de signatures, rencontré le maire, ils viennent d'adresser une lettre à l'ensemble des membres du conseil municipal pour faire part de leur crainte et de leurs revendications. Ils réclament « le déplacement des antennes-relais à plus de 300 mètres des habitations, l'application du principe de précaution et une réunion d'information générale sur la commune. »

Cette levée de boucliers a été provoquée par l'installation à quelques semaines d'intervalles de deux antennes-relais par l'opérateur de téléphonie mobile Orange, l'une au hameau d'Herbouvilliers, l'autre à la Ferté.